

avons entendu toutes les raisons invoquées pour dire, pour citer le Règlement, que c'est «une affaire urgente d'intérêt public» exigeant l'ajournement du Sénat. Nous avons entendu le sénateur David et le sénateur Ottenheimer qui ont dit que, à leur avis, c'est une affaire urgente et qu'ils ne comprennent pas que d'autres ne soient pas de cet avis. Ce que je me demande c'est s'il y a autre chose que nous devrions envisager lors de notre bref caucus sur la question de savoir si c'est une affaire urgente d'intérêt public ou non, aux termes du Règlement.

[Français]

Le sénateur Thériault: Honorables sénateurs, tous les antécédents démontrent qu'un débat d'urgence est demandé afin qu'une législature, le Parlement, le gouvernement puisse rectifier un problème. C'est cela le fondement parlementaire d'un débat d'urgence.

Si le sénateur David ou tout autre sénateur veulent un débat d'urgence, ils doivent satisfaire le Sénat qu'un débat d'urgence va changer quoi que ce soit dans le pays. Mais au contraire, je crois que cela va enflammer les passions d'un côté comme de l'autre. Je serais curieux et anxieux d'entendre leur raisonnement.

Je prétends qu'un débat d'urgence au Sénat sur l'échec de l'Accord du lac Meech ne puisse aider quoi que ce soit. Je trouve imprudent et malsain aujourd'hui d'enflammer les passions pour en finir dans une situation pire que celle que nous vivons aujourd'hui.

Le sénateur Simard: Alors, sénateur Thériault, allez discuter de cela dans votre caucus.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose?

Le sénateur Flynn: J'aimerais simplement dire...

Des voix: Bravo!

Le sénateur Flynn: Je ne veux pas dire que les événements survenus à Calgary ont une telle importance, mais hier après-midi et hier soir...

Le sénateur Guay: C'est à cela que vous vouliez en venir.

Le sénateur Flynn: S'il vous plaît, sénateur Guay. Il y a longtemps que nous n'avons pas eu de dispute. J'espère que nous pouvons continuer ainsi.

Que ceux qui ont regardé ce qui s'est passé à Montréal hier après-midi et hier soir...

Le sénateur Thériault: Magnifique!

Le sénateur Flynn: ... et ne croient pas que ce soit important sachent que ce sont là les conséquences de l'échec de Meech. Évidemment, le sénateur Thériault n'a peut-être pas vu, mais s'il l'avait vu, je crois qu'il se rendrait compte, comme son amie Édith Butler, qu'il y a des mouvements dont il faut s'occuper.

Le sénateur Thériault: De quelle manière!

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour laisser l'opposition tenir une réunion de caucus de dix minutes?

Des voix: D'accord.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

● (1430)

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, la motion du sénateur David porte sur...

...l'ajournement du Sénat pour débattre d'une question d'urgence (que l'auteur énoncera lorsqu'il prendra la parole)...

ce qu'il a fait dans cette motion...

...avant que le Sénat ne passe à l'ordre du jour;

Il est évident que le Règlement vise à offrir au Sénat une occasion de s'ajourner pour étudier une question de cette nature au lieu de procéder à ses travaux habituels. Cela nous amène à nous interroger sur le sens du terme «urgence». Le Beauchesne nous est un peu utile à ce chapitre, car dans sa cinquième édition, à la page 92, au commentaire n° 287, on dit:

«Urgence» au sens de la présente règle ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat» lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que ce sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Il me semble que le Parlement soit divisé sur cette question aujourd'hui. À l'autre endroit, Hibernia revêt un caractère d'urgence. Au Sénat, le sénateur David présente une motion nous demandant de juger qu'il y a urgence, pour paraphraser le commentaire n° 287, pas au sens qu'elle s'applique au fond même de la question, c'est-à-dire à l'échec de l'Accord du lac Meech, mais qu'il y a urgence du débat lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que ce sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Rien de ce qu'ont dit les sénateurs Ottenheimer et David n'indique qu'il était urgent de débattre de cette question immédiatement puisque nous avons la chance d'avoir au *Feuilleton* l'ordre n° 19 qui définit, de façon générale, la question du débat et du processus qui a entouré les négociations concernant l'Accord du lac Meech. Cet ordre est inscrit au nom du sénateur Olson, qui cédera volontiers sa place au sénateur David le temps venu. La motion que le sénateur David vient de proposer n'a pas le caractère d'urgence tel qu'il a été défini, étant donné qu'un sujet semblable a été inscrit ou *Feuilleton* pour être débattu plus tard aujourd'hui.

Je demande donc à mes collègues de voter contre cette motion car je crois qu'elle établirait un bien mauvais précédent, et j'invite le sénateur David et d'autres à poursuivre ce débat dans le cadre de l'ordre n° 19.

Le sénateur Simard: Vous avez vraiment le sens des priorités, il n'y pas à dire!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je prendrai uniquement le temps nécessaire pour dire que cela dépasse l'entendement de voir que le Parti libéral, le parti des Laurier, des Lapointe et des Saint-Laurent...